

Compte-rendu du conseil d'administration de Nantes Université

du 24 novembre 2023

Compte-rendu par les élu-es de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Pour plus de précisions : contactez-nous !

Informations générales

— La Présidente revient sur les élections, qui concernaient principalement la représentation étudiante. 40 sièges étaient concernés, pour 11 scrutins. La participation est en forte hausse, 18 % contre 11,4 % la dernière fois. Elle y voit une bonne nouvelle pour la vie démocratique.

Elle relève également des points négatifs : les élections ont été marquées par de graves incidents sur le campus Tertre. Il y a eu des propos discriminatoires inadmissibles, une agression physique de deux étudiants. Elle réexprime son attachement au débat démocratique et soutient les étudiants blessés. Tous les faits qui peuvent avoir une incidence pénale ont été rapportés au procureur. Elle indique que l'équipe de la présidence était déjà consciente du besoin de travail de fond sur ces thématiques.

Ensemble : nous dénonçons toute forme de racisme, de sexisme et d'homophobie... Nous dénonçons les agressions et aussi la stratégie de tension (insultes racistes) de certaines listes candidates. Nous dénonçons leur instrumentalisation des incidents, qui s'accompagne du dénigrement de l'établissement.

— L'équipe dirigeante a soumis au CA une proposition de motion concernant la loi immigration qui est actuellement en cours d'examen. La Présidente souligne comment l'apport d'étudiants et chercheurs étrangers est fondamental.

Pour les élu-es NUD, cette loi mettrait un frein à des travaux qui nous concernent. Elle exclut des collègues ce qui est un inconvénient pour tous. Les étudiants que nous accueillons sont aussi la recherche de demain.

Un autre membre de NUD se joint à ce qui a été dit par les collègues et précise qu'à titre personnel cela lui fait chaud au cœur d'avoir eu cette proposition. Il est important de voter avant la discussion de la loi.

Ensemble : nous souscrivons à ce qui a été dit. Nous ajoutons que ce n'est pas une question de qualité des étudiants et chercheurs, mais de moyens dans beaucoup de pays. On s'ouvre au monde en voyageant et travaillant dans d'autres pays et en échangeant avec les autres. Cette loi est une limitation pour des étrangers accueillis, mais aussi appauvrissement de l'ouverture pour les Français. Les étrangers sont une richesse. Nous voterons cette motion.

VOTE à l'unanimité moins une abstention (représentant de la Région)

Conseil d'orientation stratégique : composition

Le point est présenté par le vice-président stratégie et développement

Le conseil (COS) est élu par le CA sur proposition du Directoire. Le président du COS sera élu pour 5 ans. Le COS se réunit deux fois par an, la première fois en juin.

Les membres ont été choisis pour leur profil, leur engagement et leur intérêt pour NU. Ils n'ont pas de conflits d'intérêt. Ils sont proches des domaines de NU et ont fort intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche française. Les COS des autres établissements ont le même type de composition, avec une part importante de personnes extérieures. La présidente souligne comment ces personnes sont importantes par rapport aux valeurs de l'établissement.

Ensemble : nous n'avons pas de défiance et nous ne remettons pas en cause les noms proposés, mais par principe, nous aurions aimé avoir eu connaissance de la réflexion sur les noms en amont, donc nous allons nous abstenir.

Réponse : c'est la modalité définie dans les statuts.

Ensemble remarque que trois personnes (*Canada & Danemark & Chili*) sont très loin de Nantes : connaissent-ils NU ? Est-ce dans la logique des déplacements responsables que nous avons votés ? Viendront jamais à Nantes ? N'y avait-il pas des personnes très compétentes et plus proches, à moins de sept heures de train ?

Réponse : l'idée est de se réunir en présentiel. L'enjeu de développement durable est important, mais notre politique ne doit pas être un repli sur soi. Ils viendront avec une durée qui justifie le déplacement. Ernesto Ottone, au titre de l'UNESCO, est souvent à Paris (siège de l'UNESCO) donc ne viendra pas de loin.

NUD salue le choix de cette décision pour ouvrir la réflexion et souligne son enthousiasme. L'ouverture et la richesse des discussions sera un apport fondamental à notre réflexion. NUD salue l'effort de parité et la qualité des personnalités. Cela signale l'ouverture de la NU défendue par NUD avec la motion votée. NUD propose d'enrichir le COS avec des personnes qui peuvent discuter sur les thématiques STM de Next.

Réponse : il faut d'abord se lancer et voir le début du fonctionnement.

Il a été remarqué que bien que la francophonie n'était pas une condition, les membres sont tous francophones, cela va faciliter les choses. La langue de travail sera le français. Deux membres sont diplômés de Nantes ; Laurent Berger et Erwann Jacquin de Centrale Nantes

VOTE : abstention : 6 (Ensemble), pour : 23

Fondation de l'Université : feuille de route

La feuille de route était définie en 2015 et a connu beaucoup de changements depuis. Les collectivités territoriales ont été intégrées (Nantes métropole, région, CARENE)

La fondation a pour objectif de ressourceur NU et de trouver plus de moyens. Objectifs : accompagner des projets à impacts pour la société, devenir un outil de renforcement des liens avec les établissements de NU, rendre visible NU. La fondation est garante des conditions du mécénat : chaque euro collecté doit être suivi.

Les projets en cours : big data en santé, autisme et habitat participatif, chaire maritime...

La fondation est « rentable » : 12 M€ collectés, 25 % pour fonctionnement, très bon taux de redistribution (76 %), le plus souvent des financements de ressources humaines. 82 entreprises mécènes qui donnent à un projet et non à NU.

en 2023 : 900 k€ ont été reversés à NU

La communication : « agir pour une société positive »

Mission démocratie universitaire : évolution de la saisine sur le statut de l&apostrophe; élu

Il s'agit d'élargir la mission au fonctionnement des instances.

Ensemble : nous sommes d'accord sur le principe de l'élargissement de la mission, mais plusieurs points nous inquiètent dans les documents fournis. Ceux-ci indiquent par exemple la volonté de « rappeler aux élus la nécessité de répondre aux emails » ou l'« obligation de faire une procuration en cas d'empêchement. » Ce type d'obligation n'est pas acceptable selon nous. Les discussions montrent que les élu-es manquent de temps, pas d'injonction à faire leur travail.

VOTE : pour 28, abstention 1

Révision des effectifs enseignants-chercheurs 2024 : dotation exceptionnelle pour le Bachelor universitaire de technologie 3e année

L'État a attribué une enveloppe à NU pour la 3e année du BUT. Une deuxième enveloppe est annoncée pour 2025, mais les modalités ne sont pas encore connues. L'enveloppe permet d'ouvrir des postes d'enseignants titulaires, ce qui est soumis au vote aujourd'hui.

Ensemble : nous saluons la création de ces postes d'enseignants titulaires, mais il faudra aussi pourvoir l'IUT de postes d'enseignants-chercheurs. Le choix de créer uniquement des postes d'enseignants en urgence peut se comprendre, mais ne pas créer de postes d'EC réduit la capacité de recherche de l'établissement, d'autant que le BUT 3 arrive au niveau licence. Avec cette mesure, on compense en partie le besoin en enseignement, mais on n'a pas de BIATSS en plus. Or il faut aussi des personnels de support, ce qui est lié aussi au mode de formation des IUT.

De plus, nous regrettons que cette annonce soit si tardive : les IUT ont dû faire des choix pour organiser la rentrée avant de savoir que ces postes existeraient. Pour les collègues, la rentrée ne s'est pas faite dans de bonnes conditions.

VOTE : pour à l'unanimité

Révision des effectifs BIATSS 2024

Un nombre plus important de postes ouverts au concours par rapport à 2023 (on passe de 40 à 52 en 2024). La règle est aucune création de support de postes.

Les données détaillent les demandes par pôles et pour les services centraux et hors pôles. Les postes attribués ont été votés précédemment au CA par pôle.

Concernant les pôles, Scientes et tech demandés, 43 acceptés 12, Santé : demandés 27 attribués 9 ; Sociétés : demandés 14, acceptés 9, Humanités demandés 5, attribués 5. Au total, 89 postes demandés et 32 attribués.

Concernant les services centraux et hors pôles (vote du CA) la demande a été limitée puisqu'ils avaient connaissance de l'effectif attribué et ne rend donc pas compte du besoin réel. 20 postes sont attribués dont 3 en SCD et 2 en INSPE.

présentation :

112 demandes : 89 dans les pôles : 19 services, 4 hors pôles => 52 accords, car volonté d'augmenter le nombre de titulaires

24 % A 29 % CA B, 50 % de cat C

Remarques Ensemble :

merci de la présentation. Beaucoup de postes non acceptés, cela met à mal le fonctionnement des services. Malgré les efforts de l'établissement présentés.

Nos collègues au CSA ont également signalé que cette gestion de la pénurie ne peut plus durer. Tous les services ont besoin de personnels titulaires, stables. Avoir le nombre de postes nécessaires est aussi une façon d'améliorer les conditions de travail de tous.tes et les conditions d'études des étudiants et étudiantes.

Effectifs d'ITRF au fil de l'eau ??

Pas d'AENES en cat A ??

Réponse : sont en cat C

*Question : Nous avons attribué 7 postes au pôle Humanité or il n'y en a que 5 d'affichés. Pourquoi ? => réponse : le nombre de concours n'est pas remonté
+50 % des postes sont ITRF*

plus de 50 % des postes sont en catégorie C avec des niveaux de salaires très bas. Comment comptez-vous attirer des candidats ? Avez-vous un plan de formation des contractuels pour candidater aux concours et sont-ils déchargés pour suivre cette formation ?=> oui nous formons les contractuels pour qu'ils candidatent.

Grosse demande en BP J, pourquoi ? => réponse : tous les services qui sont en tension sont très nombreux

Manque de création de postes dans les labos pour la recherche, => réponse : il peut y avoir changement d'attribution. C'est juste pas de création de supports de postes

Transformation d'un poste d'EC en IGR ? => réponse : ce sont deux postes d'EC qui sont supprimés au profit d'un poste PRCE ou PRAG et d'un IGR du fait d'un besoin d'IGR sans possibilité de créations de postes

Vote au CA porte seulement sur les services centraux et INSPE:20 propositions acceptées.

Recrutement par concours, mutation entrante, recrutement sans concours,
mais ne concerne pas la totalité des entrées de titulaires au fil de l'eau

UNSA SNPTES : satisfaits d'augmentations du nombre de postes ouverts au concours. Discussion c'est bien passée dans les pôles. Il y a beaucoup de concours infructueux : il faudra faire de la pub sur les réseaux sociaux. Nous ne sommes déjà pas très attractifs au niveau salaire.

Question : OSUNA est une composante hors pôle, mais n'a pas de postes : comment avoir des postes d'administratifs ?

VOTE ; contre 4 abstentions 2 pour 23

Revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS 2024

Vote : contre 6

Actualisation des lignes directrices de gestion : RIPEC

Ensemble : les évolutions sont positives, mais comment peut-elle se faire si un bilan complet n'a pas été établi ? Nous rappelons notre opposition à la C3 et notre demande qu'elle soit dans un premier temps intégrée à la C1 (pour toutes et tous les EC) puis à terme intégrée à la rémunération indiciaire.

Nous indiquons que beaucoup de collègues très investis n'ont pas eu de prime. La C3 est une usine à générer des démissions de responsabilités, des déceptions. Nous rappelons que le choix de la présidence de fixer le niveau de la C3 très au-dessus du niveau plancher a pour conséquence un nombre faible de collègues ayant pu l'avoir. La procédure est extrêmement coûteuse en temps d'EC (214 dossiers soumis) : rédaction des dossiers, évaluation et classement.

Vote : 1 abstention, 5 contre, 21 pour

Questions diverses

Ensemble : les classements (prise en compte de l'ancienneté) des nouveaux recrutés MCF et Pr sont votés très tardivement, par rapport au recrutement. Il s'avère que même après leur approbation en CA, la mise en paiement n'est toujours pas effective pour certains d'entre eux (plus de 5 mois après le passage en CA restreint et plus de 14 mois après leur recrutement).